

## AU SOMMAIRE

1. Délibération du comité de bassin
2. Renouvellement de l'accord cadre
3. Diades Project
4. Le repeuplement en saumon
5. La sensibilisation à la maîtrise d'ouvrage
6. SISAPL, base de données
7. Veille scientifique et technique

Cette seconde lettre d'information de l'année revient sur le renouvellement de l'accord cadre national et sa déclinaison au sein des groupements de Fédérations et des Fédérations départementales.

Les discussions nationales ont laissé place aux échanges locaux afin de finaliser la déclinaison sur Loire-Bretagne de l'accord-cadre, dans le respect du 11e programme d'intervention.

Nous revenons sur l'implication de l'union de bassin dans le projet Diades lié aux poissons migrateurs ainsi que sur la journée de sensibilisation à la maîtrise d'ouvrage, réalisée dans le département de la Vienne. Vous retrouverez également des informations sur le projet de système d'information de la Fnpf et la veille scientifique et technique du premier semestre 2019.

Pour finir, vous prendrez connaissance d'une information importante discutée fin avril au Cogepomi concernant le repeuplement en saumons sauvages sur l'axe Loire. Au moment où cette décision vient après coup au débat dans les instances de bassin, elle fait l'objet d'une forte opposition sur la forme de la part des pêcheurs de loisir et globalement des associations de protection de la nature et de l'environnement.

Bonne lecture à tous !

### Séance plénière du 25 avril 2019

- \* Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 octobre 2018 favorable
- \* Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 novembre 2018 favorable
- \* Amendements au règlement intérieur :
  - o Dématérialisation des invitations et des dossiers favorable
  - o Fusion des commissions territoriales Loire aval et côtiers vendéens avec Mayenne-Sarthe-Loir favorable
  - o Fusion des commissions Programme du comité de bassin et Programme du conseil d'administration favorable
- \* **Désignations :**
  - Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :
    - o Mme. Michelle RIVET, conseillère régionale Centre Val de Loire
  - Comité de gestion de Naussac et Villerest et des étiages sévères du bassin Loire-Bretagne :
    - o Mme. Nathalie ROUSSET, conseillère départementale de Haute-Loire
  - Mission d'appui pour la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)
    - o Mme. Michelle RIVET, conseillère régionale Centre Val de Loire,
    - o M. Jean-Louis LEDEUX, conseiller départemental de la Vienne,
    - o M. James GANDRIEAU, Vice-Président de Sud Vendée Littoral,
    - o M. Claude CAUDAL, maire de Préfailles.
  - **Travaux de la commission planification :**
    - o Note d'orientation sur la politique du bassin pour la labellisation en EPAGE et EPTB favorable
    - o Labellisation de l'EPTB Bas-Léon défavorable
    - o Adoption des grands principes et axes de travail pour la mise à jour du Sdage et du programme de mesure favorable
    - o Adoption du chapitre IV de l'état des lieux, relatif à la caractérisation économique des usages et des activités liés à l'eau favorable
    - o Plan d'aménagement et de gestion durable et Règlement du Sage Clain, avis favorable
    - o Projet de périmètre du Sage Creuse favorable
  - Travaux de la commission inondations – plan Loire :
    - o Adoption du projet de questions importantes, du calendrier et du programme de travail du Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne favorable
  - Travaux de la commission littoral :
    - o Avis sur les parties 1 et 2 des 3 documents stratégiques de façade (NAMO, MEMR, SA) favorable

L'accord national relatif aux actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir en eau douce pour la restauration et la protection des milieux aquatiques a été renouvelé pour 6 ans, de 2019 à 2024. Cet accord est établi entre le ministère de la transition écologique et solidaire, l'agence française pour la biodiversité, les 6 agences de l'eau et la fédération nationale pour la pêche en France.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne du 14 mars a donné un avis favorable au renouvellement de cet accord ainsi qu'à sa déclinaison pour une période de 3 ans (2019-2021) en deux conventions cadres sur le bassin Loire-Bretagne, l'une pour l'union de bassin et l'association régionale Centre Val de Loire, l'autre pour les FDAAPPMA.

Le principe de ce renouvellement est basé sur la stabilisation de l'accord national avec une volonté de simplification affichée par les différentes parties. Une mise à jour relative à l'évolution de la réglementation s'imposait toutefois avec par exemple l'adaptation à la GEMAPI.

Historiquement, l'association régionale Centre Val de Loire (AFPCVL) a, depuis 2013, un partenariat avec l'AELB basé sur la convention de communication liée au SDAGE. Ce n'est qu'en 2017, suite à la restructuration du réseau associatif de la pêche de loisir et la création de l'UFBLB qu'un nouveau partenariat basé sur la convention cadre émerge. Dans l'objectif de simplification, les deux partenariats sont désormais regroupés au sein d'une même et unique convention tripartite entre l'AELB, l'UFBLB et l'AFPCVL ; confortant le rôle de chacun dans ses missions.

Un travail important d'adaptation aux nouvelles modalités du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau a recentré la convention cadre autour de l'aspect « appui technique ». Cette adaptation n'a pas été sans poser quelques difficultés notamment sur l'encadrement général de partenariat limité désormais à un seul équivalent temps plein.

Parmi les nouveautés, apparaît notamment la centralisation par l'union de bassin des données dites DCE (IPR) que les FDAAPPMA sont susceptibles de produire. Ceci est en lien avec le projet de système d'information national qui devrait voir le jour d'ici 2021 et devenir l'outil indispensable et incontournable à la réalisation de cette action.

La conférence de bassin en décembre 2018.



### L'UFBLB PARTENAIRE D'UN PROJET EUROPEEN SUR LES POISSONS MIGRATEURS AMPHIHALINS DE L'ATLANTIQUE

Portugal, Espagne, France, Royaume-Uni et Irlande ; cinq pays européens bordant la façade atlantique ; s'engagent dans un projet « Interreg Espace Atlantique », nom de code « DiadES » pour diadromous fish and ecosystem services dont l'objectif est d'évaluer et renforcer les services écosystémiques associés aux poissons migrateurs amphihalins dans un contexte de changement climatique.

Pour la France, deux partenaires institutionnels : Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et le MNHN (Muséum national d'histoire naturelle) ainsi que quatre partenaires associés : l'AFB (Agence française pour la biodiversité), la DREAL Nouvelle-Aquitaine (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le CNPMM (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins) et l'UFBLB (Union des fédérations départementales des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Loire-Bretagne).

Les activités humaines et le changement climatique influent sur les populations de poissons migrateurs amphihalins. Notamment, leur distribution atlantique et leur abondance change, engendrant de nouvelles interactions socioéconomiques entre les territoires. Le projet DiadES vise à améliorer les services écosystémiques associés à cette ressource transnationale en établissant des règles communes de gestion des migrateurs sous conditions climatiques présentes et futures, et en favorisant la coopération régionale pour leur conservation et leur exploitation durable.

Le projet DiadES s'appuie concrètement sur neuf cas d'étude répartis dans les cinq pays participant au projet comme l'estuaire de la Gironde, la Loire et le Golfe Normand-Breton, en France. 8 espèces seront principalement étudiées : la grande alose, l'alose feinte, la lamproie marine, l'esturgeon européen, le mulot porc, l'éperlan, l'anguille européenne, le saumon atlantique.

Ce projet est financé par le programme Interreg Espace Atlantique du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), avec un budget de 2,2 millions d'euros, et sera mis en œuvre jusqu'en 2022. Au terme de ces 3 années, le projet aboutira à l'élaboration d'un atlas de répartition des espèces et des services écosystémiques associés, d'un outil de sensibilisation à la gestion des poissons migrateurs qui prendra la forme ludique d'un jeu de rôle ainsi que d'une déclaration présentant les « nouveaux » objectifs de gestion de ces espèces dans l'Espace Atlantique et à l'étranger signée par tous les acteurs clés impliqués dans cette gestion. En attendant la mise en ligne du site internet du projet, restez informé en suivant #DiadESproject sur les réseaux sociaux.

Jean-Paul DORON, Président de l'UFBLB et Samuel CHAPLAIS, responsable technique, ont assisté du 8 au 10 avril, à Swords en Irlande, au « kick-off meeting » de ce projet. Les trois jours de conférence furent très enrichissants alternant présentations et ateliers de travail. Ils ont également participé à l'enregistrement d'une vidéo de présentation du projet qui sera prochainement mise en ligne.

Le soutien d'effectif en saumon est une disposition prévue par le Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) du bassin de la Loire.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, le repeuplement est pratiqué sans véritable encadrement, objectif, ni résultat. En 1994, le Plagepomi décide d'établir une stratégie de soutien d'effectif en accompagnement d'actions sur le milieu pour soutenir la population sauvage et diminuer la fragilité de l'espèce. Le repeuplement, strictement et scientifiquement encadré, débute en 2001 pour une période de 7 ans. En 2019, celui-ci est toujours d'actualité et continue de compenser le manque d'ambition sur les actions de restauration de l'axe Loire-Allier. Au printemps, l'opérateur du repeuplement en saumon ambitionne de faire évoluer la stratégie de repeuplement et questionne le conseil scientifique sur la possibilité d'accélérer le processus de recolonisation en lien avec le projet de réaménagement du barrage de Poutès sur la rivière Allier.

Depuis plusieurs années, le secteur amont du barrage de Poutès (S2) est considéré comme zone refuge de l'espèce et protégé des opérations de repeuplement. Le conseil scientifique ne s'oppose pas formellement à cette éventualité mais expose des arguments « pour » (accélération de la dynamique de recolonisation) et des arguments « contre » (risque génétique, impossibilité d'évaluer l'impact du réaménagement).

A la demande de l'opérateur, le Comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) propose la révision de la stratégie de repeuplement. Cette modification des conditions techniques est approuvée en Cogepomi du 29 avril, non seulement pour 2020 mais dès 2019 alors même que le réaménagement de l'ouvrage de Poutès n'est toujours pas engagé.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, partenaire financier du soutien d'effectif en saumon, doit se prononcer sur ce dossier lors de son conseil d'administration du 27 juin. Pour cela, deux commissions sont au préalable saisies du dossier : la Commission relative aux milieux naturels (Comin) et la Commission des aides.

La Comin s'est réunie le 23 mai, à Orléans, et en connaissance du contexte dans lequel s'est déroulé ce changement de stratégie, a voté majoritairement une délibération recommandant au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de surseoir au financement du repeuplement en saumon dans la zone refuge de l'espèce.

L'union de bassin et l'association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire soutiennent la délibération prise par la Comin et rappelle que les véritables leviers se situent sur la restauration de la continuité écologique et la mise en conformité des ouvrages, comme en témoigne le modèle de dynamique des populations qui a fait l'objet d'une présentation au CA de l'UFBLB en janvier 2019.



Un saumon dans l'ascenseur du barrage de Poutès en 2009.

# Journée de sensibilisation

Délégation  
Poitou-Limousin

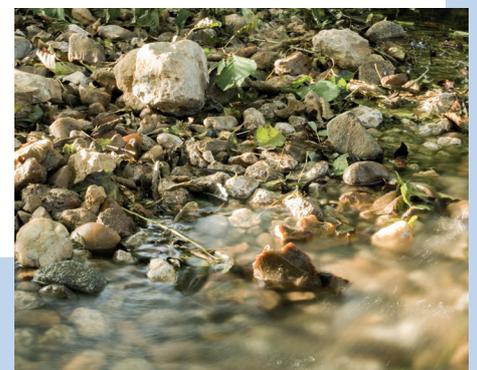
Le jeudi 21 février 2019, les FDAAPPMA rattachée à la délégation Poitou-Limousin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne se sont réunies à Poitiers en réponse à l'invitation de l'UFBLB et de la FDAAPPMA 86 pour partager, pendant une journée entière, leur expérience sur la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de restauration des milieux aquatiques.

Lors de cette journée, la présence et l'intervention du syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse a permis d'apporter une expertise technique extérieure au réseau SAPL confortant l'orientation souhaitée d'échange et de partage. Le SYAGC a présenté un retour d'expérience axé sur des travaux de restauration de la morphologie de cours d'eau ainsi que sur la restauration réglementaire de la continuité écologique. D'un point de vue écologique, et c'est là l'enjeu principal, le gain est incontestable. Cependant il n'est pas toujours aisé d'aboutir à la concrétisation des projets. Les dossiers administratifs, techniques et financiers sont parfois complexes, selon le contexte local, et nécessitent outre des compétences adéquates, du temps et des capacités de persuasions afin d'emporter l'accord des différents acteurs concernés.

C'est essentiellement autour de la restauration hydromorphologique de la Menuse, à Ligugé (86) que ce sont tournées les discussions. La FDAAPPMA 86 s'est portée acquéreur de 3 parcelles bordant une portion du cours d'eau détournée en position de bief il y a plusieurs dizaines d'années. Les caractéristiques du site ont amené la fédération à mettre en œuvre des techniques innovantes. De plus le soupçon de présence d'espèces protégées (mulette épaisse et lamproie de Planer) a complexifié le projet vis-à-vis des autorités administratives et de la police de l'environnement. L'accompagnement et le soutien de la DDT86 a permis à la fédération de mener à bien ce projet. Les techniques employées se révèlent aujourd'hui très convaincantes. Si des moules dulcicoles ont bien été observées sur le site, une identification par ADN a levé le doute sur l'espèce : mulette méridionale (*Unio mancus*) espèce réglementée mais ni protégée, ni menacée. L'écrevisse de Californie a malheureusement supplanté l'espèce autochtone depuis plusieurs années. En revanche, bonne nouvelle pour la Lamproie de Planer puisqu'une trentaine d'individus ont été récupérés lors de la pêche de sauvetage et dès l'année suivant les travaux, la reproduction de l'espèce a été avérée. Voilà de quoi rassurer le service départemental de l'agence française pour la biodiversité qui a été particulièrement vigilant sur le bon déroulement de ces travaux de restauration.

Grâce à cette action financée par les pêcheurs de loisir, le conseil départemental de la Vienne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les truites de la Menuse ont retrouvé un habitat leur permettant d'accomplir leur cycle biologique comme ont pu le constater, sur site, les participants à cette journée de sensibilisation à la maîtrise d'ouvrage.

Vous pouvez visionner sur internet une courte vidéo réalisée par l'AFPCVL dédiée à la restauration de la Menuse : <https://www.youtube.com/watch?v=2G4W-vWwPek>





Le bureau de la fédération nationale de la pêche en France a validé, début avril, le scénario qui guidera la rédaction du cahier des charges et permettra le lancement du marché à l'automne de cette année. Le groupe de travail composé de représentants de la FNPF, des associations migrateurs, des unions de bassin et des FDAAPPMA, sous l'égide du bureau d'étude NORSYS, s'est exprimé sur les besoins et les attentes autour de la mise en œuvre d'un système d'information national des structures associatives de la pêche de loisir destiné aussi bien à l'interne, à l'externe (partenaires) qu'à nos adhérents et le grand public.

Le système d'information devra répondre à une nécessité de sécuriser, harmoniser et valoriser les nombreuses données des structures associatives de la pêche de loisir. L'une des forces de ce système d'information résidera dans une combinaison inédite des données « techniques » et des données « développement » qui permettra d'affirmer le statut d'acteur institutionnel des SAPL et le rôle de porte-parole des pêcheurs.

Ce travail a abouti à l'établissement de 3 scénarios allant de l'un très (trop) généraliste à deux scénarios répondants à l'ensemble des objectifs mais dont le développement se fait progressivement pour l'un et intégralement pour l'autre. Le scénario généraliste a été rapidement écarté. Le choix s'est orienté sur le développement d'un produit spécifique adapté aux besoins des SAPL. C'est finalement le scénario d'un système d'information évolutif qui a été privilégié. Contrairement au scénario « intégral » qui aurait nécessité entre 2 et 3 ans avant d'être opérationnel, le scénario « progressif » permet de livrer un module de base dès la première année. Ce module sera incrémenté d'outils et services au fur et à mesure de leur développement. Le module de base intégrera des données « poissons » dès sa mise en œuvre, il s'agit d'un choix stratégique lié à la transversalité de ce type de données touchant les différentes cibles (interne, externe, public) et les différents secteurs (technique, développement).

Avec une date de procédure d'engagement du marché espérée pour l'automne 2019, nous pouvons aisément nous attendre à un lancement officiel et fonctionnel du premier palier SISAPL fin 2020. Cet outil, très attendu, va largement modifier le fonctionnement de nos structures et de nos outils informatiques existants, notamment les sites Internet qui pourront interagir avec le système d'information.



## La commission poursuit l'Espagne devant la Cour pour non-protection des zones humides de Doñana.

La commission européenne assigne l'Espagne devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) au motif qu'elle n'a pas pris les mesures adéquates pour protéger les masses d'eau souterraine qui alimentent les zones humides de Doñana, comme l'exige la législation de l'UE, (directive 2000/60/CE). L'Espagne n'a pas non plus pris de mesures adaptées pour empêcher la détérioration des habitats protégés de ces zones humides, en violation de la législation de l'UE relative à la nature. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-19-466\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-466_fr.htm)

**Nitrates** : la commission décide de saisir la CJUE d'un recours contre la Grèce et demande l'imposition de sanctions financières. En avril 2015, la CJUE a estimé que la Grèce enfreignait le droit de l'UE en ne protégeant pas ses eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (C-149/14). Quatre ans plus tard, le problème n'est toujours pas entièrement résolu. En conséquence, la Commission appelle la CJUE à imposer des sanctions financières sous la forme d'une somme forfaitaire de 2 639,25 € par jour, avec une somme forfaitaire minimale de 1 310 000 €, et d'une astreinte journalière de 23 753,25 € commençant à courir le jour où l'arrêt a été prononcé jusqu'à la pleine mise en conformité. [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-19-1482\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-1482_fr.htm)

Occurrence of non-native red cherry shrimp in European temperate waterbodies : a case study from Hungary, A. Weiperth & al. Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. 420 (2019) 9 - <https://doi.org/10.1051/kmae/2019002>

An epilimnion and hypolimnion temperature model based on air temperature and lake characteristics  
J. Prats & P-A. Danis, Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. 420 (2019) 8 - <https://doi.org/10.1051/kmae/2019001>

Estimate zebra mussel veliger density from the riverbanks, lotic stretch and reservoir, in two Mediterranean rivers (E Spain), J. Morales & al. Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. 420 (2019) 7 - <https://doi.org/10.1051/kmae/2018042>

Les pages web du centre de ressources sur les cours d'eau ([www.coursdeau.fr](http://www.coursdeau.fr)) sont accessibles à nouveau depuis décembre à partir du portail technique de l'AFB, et font l'objet de mises à jour. Pour information, le lien vers le portail technique est le suivant : <https://professionnels.afbiodiversite.fr>

Centre de ressources cours d'eau : <https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/138>

Préservation et restauration : <https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/151>

Poissons migrateurs : <https://professionnels.afbiodiversite.fr/node/175>

Guide aidant à la rédaction d'un cctp pour les projets de dérasement et d'arasement d'ouvrages transversaux : <https://professionnels.afbiodiversite.fr/sites/default/files/pdf/cdr-ce/CCTP-effacement-final.pdf>

Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie : <https://professionnels.afbiodiversite.fr/fr/node/217>

La lettre électronique de ECRR avec un point sur la réponse de ECRR à la consultation sur la DCE : <https://mailchi.mp/e76a7b405174/ecrnetwork-eneews-1032019>

Colloque international Dam Removal Europe, organisé par ERN du 24 au 26 septembre à Rennes et à Avranches <https://www.ern.org/fr/colloque-international-selune/>



Union des FDAAPPMA du Bassin Loire-Bretagne (UFBLB)  
Pêche et Protection du Milieu Aquatique  
49 route d'Olivet, 45100 ORLÉANS

Association des Fédérations de Pêche Centre - Val-de-Loire  
11 rue Robert Nau - Vallée Maillard - 41000 Blois

Au fil de l'eau - actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne  
**Directeur de la publication** : Jean-Paul Doron, Serge Savineaux  
**Conception et réalisation** : Julien Prosper, Samuel Chaplais  
**Photographies** : Fnpf/Laurent Madelon et l'agence de l'eau Loire-Bretagne